

**Décision n° P 2017 - 28 en date du 27 AVR. 2017  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le décret du 20 avril 2017 portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Grand Paris,

Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Thomas HEGY, chargé de mission des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- Le constat d'extinction définitive d'un bail portant sur un bien situé à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne), 3 rue Georges Van Parys, valant accord sur les indemnités avec la société APPLITECH,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

27 AVR. 2017

Le président du directoire

Philippe YVIN